

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 22 mai 2007**

**à laquelle étaient présents :**

Président de Séance : Madame Arlette MAILLOT

Membres présents : (9) Mme TENENBAUM, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT, Mme LE GRAND, Mme MAILLOT, M. PERRON, Mme ROLLIN, Mme TOLLOT, Mme WILLIAMS,

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme MAILLOT), M. GOBILLOT (représenté par Mme TOLLOT), Mme REVEL (représentée par Mme LE GRAND),

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (1) M. BARRON,

Membre(s) absent(s) : (1) M. GARRIGUES

Date de convocation : 15 mai 2007

**Délibération n° : 14-2007**

**Objet : Modalités d'accueil des usagers du nouveau restaurant d'entreprise  
Convention avec le Comité d'Action Sociale**

En 2004, le Conseil Municipal a décidé la construction d'un restaurant destiné au personnel, au centre administratif Victor Dumay, en remplacement de l'actuel restaurant du Comité d'Action Sociale qui ne répond plus aux normes sanitaires.

La Ville qui assurera le fonctionnement de ce nouvel établissement en régie directe a défini les conditions d'accueil des usagers. Il est notamment prévu, moyennant la signature d'une convention particulière, que les personnels des autres collectivités ou organismes adhérents au Comité d'Action Sociale, pourront y avoir accès moyennant une participation financière de l'employeur.

Le Conseil d'Administration :

- approuve les termes du projet de convention joint en annexe afin que les agents du CCAS puissent bénéficier de l'accès au restaurant,
- autorise le président ou son représentant légal à signer la convention après y avoir apporté, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,
- désigne Mme MAILLOT au titre de représentant institutionnel du Centre Communal d'Action Sociale au comité des usagers,
- décide que le montant de la participation financière du CCAS, estimée pour l'année 2007 à 15 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget 2007 puis aux budgets successifs.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :  
Préfecture : 1  
Registre : 1  
DAGL : 1  
DRH : 1  
Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 5 JUIN 2007



Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

**PUBLIÉ LE 23 MAI 2007**